



Contribution FAS

Rapport annuel Défenseur des droits sur les droits de l'enfant

La Fédération des acteurs de la solidarité regroupe environ 800 associations de solidarité et organismes de lutte contre l'exclusion, qui vont vers et accueillent les plus démunis. Elle rassemble ainsi des structures différentes telles que des centres d'hébergement et de réinsertion sociale, des ateliers et chantiers d'insertion, des places d'hébergement et de logement temporaire, des lieux d'hébergement pour demandeurs d'asile. Elle ne fédère toutefois pas d'établissements spécialisés dans la protection de l'enfance, bien que certains de ses adhérents puisse gérer de telles structures.

La précarité atteint de plus en plus d'enfants et leurs familles, notamment depuis la crise économique de 2008. La paupérisation croissante des familles combinée à une crise de l'accès au logement pérenne, ainsi qu'à l'évolution des modèles familiaux a pour conséquence une augmentation du nombre de familles accompagnées par les associations de lutte contre l'exclusion.

Dans ce cadre, la parole de l'enfant doit être prise en compte en tant qu'il est un sujet de droits propres et que les décisions relatives à l'accompagnement proposé à son ou ses parents auront des conséquences sur ses conditions de vie. Cette prise en compte ne va toutefois pas de soi, et il peut être complexe de l'organiser. Tout d'abord pour des raisons de pratiques professionnelles, l'accompagnement social pouvant être considéré comme d'abord destiné aux parents de l'enfant concerné, sans que le travailleur social ne se sente légitime, compétent ou ne soit encouragé à prendre en compte sa parole. D'autres freins sont l'absence d'outils à disposition des travailleurs sociaux, et de valorisation de cette pratique par les organismes financeurs, ce qui impacte négativement le temps qu'il est possible de consacrer au recueil et à la prise en compte de la parole de l'enfant.

Une enquête interne au réseau de la FAS effectuée en 2014 identifiait des actions mises en œuvre ainsi que des pistes d'évolution en ce qui concerne les pratiques d'accueil des familles et des enfants des professionnels y travaillant. Les établissements qui ont répondu à cette enquête offrent une très grande diversité de services proposés aux personnes accueillies en famille. Cette enquête n'est pas représentative de l'ensemble des pratiques des membres du réseau FAS (170 réponses ont pu faire l'objet d'une exploitation), mais elle a permis de constater que l'accueil des familles représentait déjà une activité importante au sein des associations répondantes. L'enquête permet donc de saisir l'évolution des publics et des besoins des personnes accueillies au sein des associations membres de la FAS, ainsi que comprendre les dispositifs mis en place par les établissements et services pour répondre à leurs besoins.

Si la question de la parentalité, et donc de la relation entre le ou les parents et leurs enfants est souvent travaillée au sein des structures du réseau FAS, on constatait lors de cette enquête qu'une proportion limitée seulement des répondants avaient adapté leurs outils et/ou leurs démarches aux enfants : utilisation de livrets d'accueil spécifiques pour les enfants pour 10% d'entre ces établissements, adaptation de l'entretien d'accueil pour les enfants lors de leur arrivée pour 20% d'entre eux, et mise en place de groupe de parole pour enfants dans 7% des établissements. Vous trouverez en pièce-jointe, à titre d'exemple une « fiche-expérience » relative à un Groupe de parole des enfants, mis en place dans un centre d'hébergement et de réinsertion sociale.

D'autres pratiques visant à favoriser la participation des enfants et leur connaissance de leurs droits ont cependant été plus récemment développées au sein du réseau FAS. Le programme JADE, jeune ambassadeur des droits de l'enfant, porté par le Défenseur des Droits, permet par exemple de développer des ateliers ou activités visant à transmettre les valeurs relatives aux droits de l'enfant inscrits dans la Convention internationale des droits de l'enfant de 1989. Pour une illustration de la mise en place du programme, vous pouvez vous référer au numéro 18 du magazine F de la FAS « Pauvreté des enfants. Lutter aujourd'hui...pour eux demain », et notamment le dossier « Grand angle » consacré au programme JADE¹.

La prise en compte de la parole de l'enfant fait partie du plaidoyer de la FAS, tout comme les objectifs de garantie du logement pour les familles et les enfants, de la santé physique et psychique de l'enfant, de leur accès à l'éducation, aux loisirs et à la culture, de la non-stigmatisation :

- Développer des lieux d'accueil permettant que l'enfant puissent s'exprimer, que leurs paroles soient recueillies, écoutées et entendues ; de tels lieux peuvent avoir une fonction de prévention, notamment pour des enfants adolescents ;
- Développer des outils adaptés à l'accueil des enfants, dont les adolescents au sein des dispositifs d'hébergement (livrets d'enfant ; CVS...)
- Adapter les réseaux d'écoute d'appui et d'accompagnement aux parents pour qu'ils proposent une offre diversifiée d'actions qui répondent aux besoins de parents en grande difficulté pour exercer leur parentalité et intègrent la parole de l'enfant.

¹ <https://www.federationsolidarite.org/images/stories/f-magazine/pdf/F18.pdf>